



REGLEMENT DE LA TOMBOLA 2017

L'organisateur

La fondation DigestScience, fondation reconnue d'utilité publique par le décret du 21 juillet 2008, identifiée par le numéro SIRET 5070690 360 00031 et ayant son siège social au 8 rue Jean Walter à Lille (59000), organise une tombola à l'occasion de l'évènement «Les p'tits ambassadeurs DigestScience» dont tous les bénéficiaires iront à la recherche sur les maladies digestives.

Durée

La tombola débutera le 15 juin 2017 et prendra fin le 23 juillet 2017
Le tirage au sort aura lieu le 24 juillet 2017

Participants et Conditions de Participation

Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola au prix de 3 euros le billet peut participer à la tombola.

Le participant peut acheter un billet auprès des p'tits ambassadeurs.

Le participant gagne dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort.

L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement

Dotations : le lot

La dotation est dotée d'un vélo de marque Specialized de type vélo route, Allez Sprint comp 2017 d'une valeur de 1599€/vélo

DigestScience

8 rue Jean Walter 59000 Lille

☎ : 03.20.96.81.26 - @mail : contact@digestscience.com

www.digestscience.com

Tirage au sort

Le lot sera attribué par tirage au sort le 24 juillet 2017

Retrait des lots

Le gagnant sera contacté personnellement par les organisateurs par téléphone ou mail pour attribution de son lot.

Le lot sera retiré au magasin Specialized Concept Store Lille (Cycles Lecolier – 64 rue Léon Gambetta – Lille), sur présentation du billet gagnant.

La date limite de retrait du lot est fixée au 15 septembre 2017. Au-delà de cette date, le lot redevient la propriété de DigestScience

Limitation de responsabilité

L'organisateur n'encourra aucune responsabilité du fait de l'organisation de la présente tombola, notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il est amené à annuler, écourter, proroger ou reporter la tombola.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes éventuelles. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à contre-valeurs en argent, ni à échange à la demande des gagnants.

L'Organisateur décline toute responsabilité quant à l'état des lots à leur livraison.

Données à caractère personnel

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Elles seront détruites dès la fin de la tombola.

Publicité et promotion des gagnants

Du seul fait de l'acceptation du lot, le gagnant autorise l'utilisation de son nom, prénom, ainsi que des photos et/ou vidéos de remise du lot, sans que cette utilisation puisse laisser prétendre à d'autres droits que le lot gagné.

Contestations et litiges

Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de diffusion du nom du gagnant.

DigestScience

8 rue Jean Walter 59000 Lille

☎ : 03.20.96.81.26 - @mail : contact@digestscience.com

www.digestscience.com